

la nouvelle caserne No 5, rue Berthelet; et recommandant de voter \$350 pour l'achat de 50 tonnes de charbon à \$7 la tonne.

Résolu: De souscrire à ce rapport et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

3.—Soumise et lue une requête de M. Tancrede Bienvenu, gérant général de la Banque Provinciale du Canada, demandant la permission de construire un logement sur le toit de l'édifice de la Banque, aux Nos 7 et 9 du square de la Place d'Armes.

L'inspecteur des Edifices présente un rapport favorable à cette requête, pourvu que le requérant se conforme aux conditions suivantes:

Les murs extérieurs et intérieurs devront être faits avec du "plaster board" ou de la latte métallique recouverte d'un enduit au ciment ou à l'amiante. Le toit devra être d'un enduit au ciment ou à l'amiante. Il devra y avoir un escalier commun-couvert en gravier. Il devra y avoir un escalier descendant avec celui qui est à l'intérieur de l'édifice, aussi un appareil de sauvetage du côté Sud pour pouvoir descendre sur les toits des édifices voisins, et un autre appareil de sauvetage pour pouvoir descendre dans la rue, du côté Ouest de l'édifice.

Après délibération, et aucune objection n'étant soulevée, la Commission recommande au Conseil d'approuver les plans et d'accorder cette permission, conformément à la section 20 du règlement 260, le tout sujet néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices et aux conditions spécifiées dans son rapport.

4.—Soumises les requêtes suivantes:

(a) De M. P. Cohen, demandant la permission d'ériger un moteur de 6 chevaux-vapeur au No 1316 du boulevard Saint-Laurent, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Le requérant s'étant conformé à la loi et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: D'acquiescer à sa demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(b) De M. J.-C. Choquette, demandant la permission d'ouvrir un clos de bois et charbon sur le lot du cadastre No 8, subdivisions 249, 250 et 251, rue Boyer, quartier Duvernay.

Le requérant s'étant conformé à la loi et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: D'acquiescer à sa demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(c) De M. W.-A. Dorsay, demandant la permission d'ériger un bâtiment temporaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Du Fort et Tower, bâtiment qui devra servir de patinoir d'été et d'hiver.

L'inspecteur des Edifices fait rapport qu'il a examiné les plans et devis de la construction projetée et déclare qu'elle sera bonne et sûre.

Après délibération et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: Que les plans soient soumis au Conseil pour être approuvés et que la permission demandée soit accordée suivant la section 20 du règlement 260, le tout sujet néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices.

5.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Edifices au sujet de la réclamation de M. Amédée Chevalier re plainte de Dame E. Dufort devant la Cour du Recorder.

Résolu: D'envoyer une copie dudit rapport à MM. N.-U. Lacasse, Amédée Chevalier et Albert Chevalier et de les informer que ce rapport et les documents y annexés ont été transmis au Département en Loi avec prière de donner son opinion.

6.—Soumise et lue la lettre suivante de M. A.-F. Dunlop, architecte de la construction de la caserne No 5, rue Berthelet:

* * *

M. AIME JULIEN.

Cher monsieur,

Je n'ai aucune objection à ce que vous employiez du bouleau de première qualité pour finir le plancher de la caserne, au lieu du sapin de la Colombie Anglaise, tel que spécifié, pourvu que la Commission des Incendies autorise ce changement en donnant un ordre à cet effet.

Bien à vous,

A.-F. DUNLOP.

the new No. 5 Fire Station, Berthelet street, and recommending that a sum of \$350, be granted for the purchase of 50 tons of coal at \$7 per ton.

Resolved: To concur in the same and that a report be made to Council accordingly.

3.—Submitted and read an application from Mr. Tancrede Bienvenu, general manager of the Provincial Bank of Canada asking for permission to erect a lodging on the roof of the bank building, Nos. 7 and 9, Place d'Armes Square.

The Building Inspector reported favorably thereon, providing the petitioner conforms to the following conditions:

The interior and exterior walls to be made of plaster board or metallic shingle covered with cement plaster or asbestos. The roof to be made of gravel. A stairway to be made so as to communicate with the one inside of the building, a fire escape to be placed on the South side leading to the roofs of adjoining buildings, and one placed on the West side leading to the street.

After deliberation, and there being no opposition, your Committee recommend that the plans be approved by Council, and that the permission sought for be granted, according to section 20 of By-Law 260, subject, however, to the superintendence and approval of the Building inspector, and on the conditions specified in his report.

4.—Submitted the following petitions:

(a) From Mr. P. Cohen for permission to erect a steam engine motor of 6 horse power, at No. 1316 St. Lawrence boulevard, St. Jean-Baptiste ward.

The petitioner having complied with the Law and there being no opposition, it was

Resolved: That the permission sought for be granted and that a report be made to Council accordingly.

(b) From Mr. J. C. Choquette for permission to open a wood and coal yard, on lot, cadastral No. 8, subdivision 249, 250 and 251, Boyer street, Duvernay ward.

The petitioner having complied with the law and there being no opposition, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, and that a report be made to Council accordingly.

(c) From Mr. W. A. Dorsay asking for permission to erect a temporary building on Ste. Catherine street, between Fort and Tower streets, to be used for Ice and Roller skating.

The Building Inspector reported that he had examined the plan and specifications of the proposed structure and found same to be for a good and safe building.

After deliberation, and there being no opposition, it was resolved that the plans be submitted to Council, for its approval, and that the permission sought for be granted according to section 20 of By-Law 260, subject, however, to the superintendence and approval of the Building inspector.

5.—Submitted and read a report from the Building Inspector re claim from Mr. Amédée Chevalier concerning a complaint vs Mrs. E. Dufort before the Recorder's Court.

Resolved: That Messrs. N. U. Lacasse, Amédée Chevalier et Albert Chevalier, be sent each, a copy of said report, and they be informed that the report and attached documents concerning the matter had been referred to the Law Department for their opinion.

6.—Submitted and read the following letter from Mr. A. F. Dunlop, architect for the construction of No. 5 Fire Station, Berthelet street:

* * *

Mr. AIME JULIEN.

Dear Sir:—

I have no objection to your using "first quality clear birch" for the finished flooring of the Fire Station, instead of British Columbia fir, as specified providing you get an order from the Fire Committee authorizing the change.

Yours truly,

A. F. DUNLOP.